

BPJEPS mention Animation socio-éducative ou culturelle**Financement**

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CFA SPORT ANIMATION
NOUVELLE AQUITAINE
Marie Devaud
05.56.80.25.50
contact@cfasana.fr

Accès à la formation**Publics visés :**

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarie(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Ne pas faire l'objet d'une interdiction d'encadrement de mineurs, Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme (PSC1, SST...), Justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures. Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production : D'un des deux certificats relatifs au secourisme susmentionnés, assorti le cas échéant d'une attestation de formation "maintien-actualisation des compétences obligatoires" (MAC) D'une attestation d'expérience d'animation d'une durée minimale de 200 heures, délivrée par la ou les structures d'accueil concernées.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le BPJEPS ASEC est un Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport mention Animation socio-éducative ou culturelle. Il permet à son titulaire d'exercer le métier d'animateur socio-professionnel ou culturel. Son titulaire pourra exercer en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il incombe à l'animateur d'assumer la responsabilité de ses actions sur le plan pédagogique, technique et organisationnel, et de garantir la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet pédagogique de la structure. Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics. Il est également attendu que l'animateur diplômé soit en mesure de proposer et de concevoir des projets en se basant sur les observations des publics qu'il accueille et les ressources financières disponibles pour la structure. Il peut relever de tous les types de statuts : salarié du secteur public ou privé, travailleur indépendant ou responsable d'entreprise.

Contenu et modalités d'organisation

Le BPJEPS ASEC est constitué de 4 blocs de compétences (BC) à valider pour obtenir le certificat : BC 1 : Concevoir et mettre en oeuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation, BC 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation, BC 3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités, culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure, Organiser et encadrer le "vivre ensemble" avec les publics accueillies au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

Validation(s) Visée(s)

BPJEPS spécialité animateur mention animation socio-éducative ou culturelle - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Et après ?**Suite de parcours**

DEJEPS

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00610138	du 10/09/2025 au 31/01/2027	Bordeaux (33)	THEATRE EN MIETTES		Non éligible	